

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 77 (2017)

Autorisation de voirie - Association ARTERIA
Peinture murale sur transformateur EDF - Place du Champ de Foire
Du 21 Août au 15 Septembre 2017

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles L 2213.1 et 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et R 417-12,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu la demande présentée par Madame RIGANTI, représentant l'association ARTERIA,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant le déroulement d'un projet de peinture murale sis, Place du Champ de Foire,

ARRETE

ARTICLE 1er : Madame RIGANTI, représentante de l'Association ARTERIA, est autorisée à effectuer une oeuvre en peinture murale en partenariat avec l'Ecole de Châtillon sur Loire, sur le transformateur EDF se trouvant dans la Rue longeant le Centre Socio Culturel, le long de la Place du Champ de Foire.

ARTICLE II : Pour que le projet soit réalisable et que l'intervention soit menée dans les meilleures conditions de sécurité, les deux places de parking situées à droite et jouxtant le transformateur seront réservées à l'Association. Aucun véhicule ne devra stationner de ce fait sur ces 2 places.

ARTICLE III : La signalisation sur ce chantier est mise en place par les Services Techniques de la Ville.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Christophe MACÉ, Services Techniques
- La Gendarmerie
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 21 Août 2017

Le Maire,

E. RAT

Acte certifié exécutoire compte-tenu
de sa publication le : 22/08/17
ou de sa notification le
Le Maire,

E. RAT

